



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

Montreuil, le

1.0 OCT. 2025

Note aux opérateurs

Objet : Information sur les dysfonctionnements rencontrés dans l'utilisation du téléservice GAMMA2 depuis sa mise en production, le 25 juin 2025, et sur leurs résolutions programmées

1. État des lieux

Depuis le lancement de GAMMA2, le 25 juin 2025, vous m'avez signalé de nombreux dysfonctionnements par courriels, appels téléphoniques et demandes d'assistance.

Pour y répondre, plusieurs versions correctives ont été déployées afin de résoudre les anomalies les plus bloquantes. GAMMA2 est actuellement en version 3.8.6 (Cf. annexe1). Trois nouvelles mises à jour correctives seront livrées d'ici la fin de l'année : une version 3.8.7 mi-octobre, une 3.9 mi-novembre et un 3.10 début décembre 2025.

Je vous rappelle que vous disposez d'un tableau récapitulatif sur le site Internet [douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2) listant les anomalies rencontrées et leur version de correction : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2>.

Compte-tenu des versions correctives successives qui sont intervenues entre le 25 juin et le 4 septembre 2025, le choix a été fait de clôturer les demandes d'assistance déposées durant cette période, afin de répondre aux difficultés restantes après la livraison de la version 3.8.6.

Si votre problème persiste malgré tout, nous vous serions reconnaissants de créer une nouvelle demande d'assistance (OLGA) en mentionnant, si possible celle qui a été créée initialement.

.../...

DGDDI
Sous-direction de la fiscalité douanière
Bureau FID3 – Contributions indirectes
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : cellule GAMMA
Courriel : emcs@douane.finances.gouv.fr

Réf. : **2 5 0 3 1 9**

2. Anomalies persistantes actuellement identifiées et date de leur correction prévue

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les principaux dysfonctionnements actuellement connus et la date de la mise en service d'une version de GAMMA 2 les corrigeant, ainsi que les modalités pratiques à mettre en œuvre en attendant cette dernière.

Si vous rencontrez une des difficultés liées aux points mentionnés dans ce tableau, nous vous remercions de ne pas rédiger de demande d'assistance dans OLGA.

Type d'anomalie	date de résolution/ version	Modalités à mettre en œuvre en attendant la modification informatique
Cas des DAE export non-apurés automatiquement par le MASE	Une nouvelle reprise de données sera effectuée d'ici la fin du mois d'octobre	En cas de dépassement du délai d'apurement de 4 mois, merci de vous rapprocher de votre service douanier gestionnaire pour qu'il puisse clôturer votre DAE à l'aide de preuves alternatives (fournir <i>a minima</i> le numéro de la déclaration d'export et le numéro CRA du DAE au service)
La recherche fonctionne de façon erratique ou des documents ne sont pas disponibles (antérieurs ou non à la mise en production du 25 juin 2025)	Début décembre / version 3.10 de GAMMA 2	- Tester plusieurs fois la recherche, vider les caches en appuyant sur la touche CTRL+F5, et demander à votre service des douanes gestionnaire, si possible, de réaliser également la recherche - En cas de persistance du problème, faire une demande d'assistance en indiquant les numéros CRA non-retrouvés dans l'application et préciser la date d'émission de ces derniers (si possible leur statut également)
Les difficultés rencontrées avec les autres États membres (EM) concernant la visualisation des certificats de réception émis par la France	Une nouvelle reprise de données sera effectuée d'ici la fin du mois d'octobre	Une campagne de synchronisation sera réalisée avec chaque EM concerné dans les prochaines semaines. Une information sur la réalisation de cette campagne sera diffusée sur le site Internet douane.gouv.fr .
L'impossibilité d'émettre des titres de mouvements vers des Destinataires Enregistrés Temporaires Européens (DETO) et les Destinataires Certifiés (DC)	Début décembre / version 3.10 de GAMMA 2	Les documents à destination de ces derniers doivent continuer à être émis en procédure de secours
Les difficultés rencontrées par les opérateurs lors de la réintégration de certains documents de secours	Début décembre / version 3.10 de GAMMA 2	Attendre la livraison corrective de GAMMA 2 pour régulariser les DAE émis vers les DETO. Si d'autres anomalies concernant la réintégration de la procédure de secours dans GAMMA2 sont constatés, il convient de faire une demande d'assistance.

Les difficultés de complétion d'un DAE dans le cadre de l'enlèvement à la propriété (champs non-modifiables)	Mi-novembre / version 3.9 de GAMMA 2	► Il sera désormais possible pour un DAE établi en « émis incomplet » de modifier les champs saisis à la complétion, exception faite de l'identification de l'expéditeur, du type de garant et de la catégorie de produit. ► Concernant les DAE « émis incomplet » qui n'ont pas pu faire l'objet d'une complétion (soit parce que la complétion ne fonctionnait pas, soit parce que les champs renseignés n'étaient pas modifiables), les opérateurs sont exceptionnellement autorisés à laisser les DAE « émis incomplets » aux conditions suivantes : - ils ont été émis dans GAMMA Legacy ou dans GAMMA2 entre le 25 juin 2025 et la date de livraison de la version 3.9 ; - le document papier qui a accompagné la marchandise doit être pris en charge et conservé à l'appui de la comptabilité-matières et être présenté aux services douaniers de contrôle à première réquisition.
Les difficultés de complétion d'un document MVV dans le cadre de l'enlèvement à la propriété	Mi-octobre / version 3.8.7 de GAMMA 2	Concernant les documents MVV « émis incomplet » qui n'ont pas pu faire l'objet d'une complétion (soit parce que la complétion ne fonctionnait pas, soit parce que les champs renseignés n'étaient pas modifiables), les opérateurs sont exceptionnellement autorisés à laisser les MVV « émis incomplets » aux conditions suivantes : - ils ont été émis entre le 25 juin 2025 et la date de livraison de la version 3.8.7 ; - Le document papier qui a accompagné la marchandise doit être pris en charge et conservé à l'appui de la comptabilité-matières pour être présenté aux services de contrôle à première réquisition.
L'impossibilité de sélectionner un enlèvement tiers pour un DAE à l'exportation	Mi-octobre / version 3.8.7 de GAMMA2	Etablir des DAE en procédure de secours.
Mode DTI+ : problème avec des messages d'erreur au moment de l'intégration de fichier .json	Mise en ligne d'un guide recensant les principales erreurs sur la page Internet GAMMA2	- Consulter le guide en ligne ; - La rédaction de demandes d'assistance est réservée aux prestataires informatiques et aux opérateurs qui développent eux-mêmes leur solution. Si un opérateur a besoin d'une réponse urgente sur des problèmes liés à l'intégration d'un fichier .json, une demande d'aide peut être adressée à la boîte fonctionnelle EMCS (emcs@douane.finances.gouv.fr) en joignant

		impérativement le fichier .json concerné.
--	--	---

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à contacter :

- votre bureau de douane,
- Le Pôle d'Action Économique (PAE) compétent pour votre entreprise.

Le chef du bureau des contributions indirectes,



Julien COUDRAY

Copie : SNDA, SNIAA, Association des Brasseurs de France, CNIV, CNAOC, UMVIN, FFVA, FNDCV, VINIGIP, VIF, SNAM, ANIVIN, CIRT-DOM, FFS, IDAC, UNDV, Bioéthanol France, opérateurs du secteur des produits énergétiques et des tabacs.

Comment retrouver le numéro de version de GAMMA 2 ?

En bas de la page d'accueil du téléservice

[illegible]

Version client 3.8.6

Comment suivre les anomalies constatées dans GAMMA2 et suivre leur correctif ?

En consultant le site Internet **douane.gouv.fr** sur la page GAMMA2 :
<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2>

Suivi des anomalies GAMMA2

Vérifiez avant de signaler : Consultez le tableau des anomalies et la FAQ de GAMMA2 pour voir si votre problème est déjà connu. Si ce n'est pas le cas, faites une demande d'assistance. Si l'anomalie est en cours de résolution, merci de patienter et de suivre les mises à jour correctives sans créer de nouvelle demande.

Document	Description	Statut	Commentaire
DAE	Impossibilité d'expédier vers un DE	Corrigée	Déployée dans la v3.8.2 du 05/07/2025
DAE	Emission impossible avec un EA de type 'N'	Corrigée	Déployée dans la v3.8.2 du 05/07/2025
DAE	Emission impossible d'un DAE EP en suite d'importation	Corrigée	Déployée dans la v3.8.2 du 05/07/2025
DAE	Impossibilité d'émettre à partir d'un brouillon avec un titre de certificat vide	Corrigée	Déployée dans la v3.8.4 du 31/07/2025
DAE	Impossibilité d'exporter en PDF des DAE ayant pour destination l'export	Corrigée	Déployée dans la v3.8.4 du 31/07/2025